Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260615-D_2026_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BELLEC, Maire.

Présents : : Mr BELLEC Patrice, Maire,
M. GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint, Mme LEMAIRE Patricia, 2ème Adjoint, M. BROUXEL Maurice 3ème Adjoint Mmes COURTEL Sandra, FRADIN Joëlle,Conseillères municipales,
MM BENOIT Barthélémy, ROSZAK Emmanuel, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M COQUARD Wladimir, ayant donné pouvoir à Mme LEMAIRE Patricia
Mme GARNIER Louisa ayant donné son pouvoir à M. ROSZAK Emmanuel

Absente : Mme ROBERT Séverine

Secrétaire : Mme LEMAIRE Patricia

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de votes : 10

Date de convocation : 19/05//2026

Réf : 2026-33
Objet : Mise à disposition d'un téléphone portable pour la garderie périscolaire

Monsieur le Maire expose qu'à l'heure actuelle, le même téléphone portable est utilisé pour la garderie le matin, puis par l'agent technique dans la journée et de nouveau pour la garderie le soir. Pour simplifier l'organisation, Le Maire propose de mettre un téléphone portable à disposition de la garderie avec un abonnement minimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'accepter la proposition du Maire et le charge de souscrire l'abonnement correspondant

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire,
M. Patrice BELLEC

MAIRIE DE REMINIAC (Morbihan)